Commune de Bardonnex

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Présent-e-s :	Mme	Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Présidente
	M.	Urs	SCHNEUWLY	LR+	Vice-Président
	Mme	Lydia	STRACCIA	C&E	Secrétaire
	Mme	Anne	ANTILLE	C&E	Conseillère
	Mme	Myriam	BOUCRIS	BA	Conseillère
	M.	Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
	M.	Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
	M.	Théo	CANCELA	C&E	Conseiller
	Mme	Véronique	CRETTENAND	C&E	Conseillère
	Mme	Miriam	HARBARTH	BA	Conseillère
	Mme	Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Conseillère
	M.	Iochane	MOLL	BA	Conseiller
	Mme	Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
	Mme	Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
	Mme	Béatrice	GUEX-CROSIER	C&E	Maire
	M.	Luc	LAVARINI	C&E	CA
	Mme	Emmanuelle	SCHWITTER	Assistante administrative	
Excusé-e-s :	M.	Ginior	RANA ZOLANA	LR+	CA
	M.	Florian	BARTHASSAT	C&E	Conseiller
	M.	Silvano	CONSOLI	LR+	Conseiller
	Mme	Estelle	GUEX-CROSIER	C&E	Conseillère
	M.	Dominique	BRÜGGER	Secrétaire général	
Procès-verbaliste :	M.	Philippe	BERGER		

BA : L'Alternative
C&E : Centre et Entente
LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI (ci-après, Mme la Présidente) ouvre la séance à 20h30.
Elle remercie tout d'abord les conseillers municipaux et les conseillères municipales ainsi que le public, de leur présence ce soir. Elle excuse ensuite les absences de M. G. RANA ZOLANA, M. F. BARTHASSAT, M. S. CONSOLI, Mme E. GUEX-CROSIER, ainsi que celle de M. D. BRÜGGER, remplacé ce soir par Mme E. SCHWITTER. Elle informe ensuite le Conseil municipal qu'un courrier de M. Vontobel a été reçu cet été, concernant les difficultés de circulation rencontrées lors du G7, et remercie le CA d'y avoir répondu.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 16 juin 2026
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Rapport des présidents des commissions
6. Projets de délibération, résolution, motion :
   6.1 P-D-1609 – Crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 120'000.- destiné au financement de l'inauguration du nouveau centre communal et de l'école de Compesières
7. Droit d'opposition des Conseillers municipaux
8. Propositions individuelles, questions et divers
9. Calendrier

1. Approbation de l'Ordre du jour

Comme aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour, Mme la Présidente le déclare approuvé.

2. Approbation du P.V. de la séance du 16 juin 2026

Comme aucune remarque n'est formulée quant au procès-verbal, Mme la Présidente le déclare approuvé.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente indique que le Bureau n'a aucune communication à présenter au CM, outre celle concernant le courrier mentionnée en ouverture de séance.

4. Communications du Conseil administratif

Mme B. GUEX-CROSIER donne plusieurs informations :
- Le CM avait voté pour la résolution demandant à ce que certains habitants de Perly et de Plan-les-Ouates puissent conserver le numéro de code postal 1257. Lorsque la Commune de Plan-les-Ouates a été sollicitée pour que le 299 route de Saconnex-d'Arve puisse conserver le 1257 Bardonnex, celle-ci n'a pas accédé à cette demande et souhaite que son code postal coïncide avec ses limites communales, précisant que les habitants qui avaient soutenus cette demande en ont été informés.
- Le concierge de la nouvelle école a été engagé. Il s'agit de M. Emmanuel Guapo, qui entrera en fonction le 1er octobre 2026. 103 dossiers ont été reçus et M. L. LAVARINI et elle-même ont effectué une dizaine d'auditions à partir de ceux-ci.
- Le jeu en forme de petit avion qui se trouvait près du hangar a été retiré car il a été trouvé retourné, et pouvait présenter dès lors un risque d'accident si cela se reproduisait avec des enfants dessus.
- Un petit pot de miel de printemps du rucher communal a été déposé devant les places des membres du CM pour une rentrée en douceur. D'autres pots sont à vendre à la mairie au prix de CHF 5.-.

- Une pétition a été reçue cet été au sujet de la sauvegarde du hangar de Luc Barthassat à Landecy. Elle propose au CM, s'il ne s'y oppose pas, que celle-ci soit examinée lors de la prochaine commission culture.
- **Mme B. GUEX-CROSIER** rappelle la votation communale du 29 novembre prochain avec un référendum. Une séance de présentation publique autour de l'objet aura lieu le 4 novembre, précisant que cette date a été fixée en accord avec le comité référendaire.
- Plusieurs signalements sont parvenus à la mairie concernant la canalisation le long de la station-service Jubin qui s'est effondrée. On se trouve sur un terrain privé et non sur le domaine public. La mairie a sollicité le propriétaire sans succès pour qu'il remette en état cette canalisation. Elle fait observer aux membres du CM que s'ils sont interpellés sur le sujet, ils peuvent relayer cette information.
- Suite aux inondations du 9 juin 2025, des travaux ont été menés notamment à Bardonnex et Charrot pour éviter que cela se reproduise. Une zone inondable contrôlée à Charrot va être mise en place. L'étude a été finalisée et l'agriculteur qui cultive ces champs a donné son accord, si bien que ceux-ci pourront être inondés selon les crues, de manière à constituer une zone tampon pour que l'eau ne ruisselle pas ailleurs. La demande sera bientôt déposée par l'OCEau.

M. M. BOYMOND demande où se situe ce champ.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il se situe en face, dans les marais de Charrot. Un ruissellement a déjà été mis en place et a permis de canaliser une partie de l'eau lors du dernier événement en juin, mais elle avait tout de même continué de ruisseler. Cette zone tampon permettra de réinsérer cette eau dans le réseau ou tout au moins de l'utiliser pour arroser les champs.

Mme B. GUEX-CROSIER annonce ensuite un dépassement sur la ligne consacrée au voyage des jeunes à Europapark, notant qu'il a connu cette année un grand succès, avec 19 jeunes qui ont fait le déplacement. Le dépassement est de CHF 1'132.- sur une ligne budgétée à CHF 3’000.-.

M. L. LAVARINI annonce plusieurs dépassements :
- Un dépassement assez conséquent sur la ligne qui concerne arbres et plantes, s'expliquant principalement par les nombreuses plantations compensatoires, ainsi qu’une franchise de la Bâloise pour un arbre tombé dans une propriété à Bardonnex. Sur la ligne budgétée à CHF 41'500.-, le dépassement est de CHF 20'000.-.
- Un dépassement sur la ligne de l’entretien du stade, précisant que celui-ci est de CHF 3’000.- sur un montant annuel de CHF 5’000.-. Il est principalement dû à une fuite sur le réseau d'eau chaude et à deux épisodes d'actes de vandalisme dans la buvette.
- Un dépassement de CHF 1'500.- sur la ligne consacrée à l'entretien de la laiterie, qui est budgétée à CHF 2'000.-, en raison du remplacement d'un sèche-main aux toilettes et d'un changement d'un cadre de fenêtre vétuste au premier étage.
- Un dépassement de CHF 1'500.- dans l'entretien de la salle polyvalente, dû à l'installation d'une antenne wifi, nécessaire pour le local de vote.
- Un dernier dépassement sur la ligne de la tente de la fête de l'école, soit CHF 3’422.- sur un budget de CHF 23'000.-, rappelant qu'il a été décidé d'installer une deuxième tente, dévolue à une zone pique-nique à gauche du hangar.

M. L. LAVARINI communique ensuite plusieurs informations :
- La mairie a reçu de nombreuses demandes sur le 30 km/h à Croix-de-Rozon, et invite les membres du CM à se référer à l'article récemment paru dans le journal pour en expliquer les raisons s'ils sont interpellés sur le sujet.
- L'école aura une nouvelle adresse, à savoir chemin des Remparts 1-3. En effet, le bâtiment principal donnant sur ce chemin, la Commune a dû accepter cette nouvelle adresse.
- Les travaux pour l'assainissement ont commencé au chemin d'Archamps et avancent bien, le planning est respecté. Des habitants ont organisé une conférence de presse sur la problématique du trottoir, et la Commune a été invitée à s'exprimer sur le sujet sur Léman Bleu, notant que ce reportage peut être vu.
- Concernant la mise à l'essai de la fermeture des chemins d'Humilly et des Régets, elle est terminée, et suite au bilan positif, il a été décidé de pérenniser cette mesure. Plan-les-Ouates, qui possède la plus

grande partie du chemin, a décidé pour sa part d'installer une barrière sur Humilly et de fermer le chemin Verbant. Le CA a pris acte de cette décision, même s'il a fait valoir auprès de Plan-les-Ouates que ce n'est pas ce qu'il aurait choisi.
- L'orage du 29 juin dernier a généré un certain nombre de dégâts, s'élevant à environ CHF 30'000.-. Pour l'heure, tout est entre les mains des assurances.
- Concernant le stationnement dans Bardonnex, le max 4h a été instauré dans le haut du village, mais il faut continuer la réflexion sur le sujet étant donné qu'il semble que cela ne fait que déplacer le problème.
- La nouvelle signalétique 2.130SR a été mise en place, conformément à ce qui avait été voté.
- Concernant l'aménagement de la zone 30 à la route de Foliaz, les différentes variantes évoquées dans l'étude seront étudiées en commission des routes. Ceci avec précaution étant donné l'impact que ce choix peut avoir sur l'aménagement, le nombre de places de parc, la largeur de la route. Cela peut engendrer le fait de devoir se plier à de nouvelles règles, comme cela s'est passé pour le chemin d'Archamps. Il peut d'ores et déjà indiquer que pour Foliaz, le choix à faire impactera principalement le nombre de places de parcs.

5. Rapport des présidents des commissions

M. M. BOYMOND indique que la commission des bâtiments, école et sport du 30 août avait été annulée et indique qu'une séance doit être refixée.

Mme A. ANTILLE indique que la commission de l'aménagement, environnement et sécurité s'est réunie le 22 juin, et qu'elle a traité à cette occasion de thématiques générales concernant notamment l'environnement.

Mme P. MESSERLI ALOUAN indique que la commission de la culture et des loisirs fixée le 1er septembre a été annulée, et que la prochaine séance aura lieu le 22 septembre à 18h30.

M. U. SCHNEUWLY indique que la commission des finances et de l'économie s'est réunie le 22 juin dernier, autour d'une présentation de Mme le Maire qui a expliqué les mécanismes financiers d'une commune.

En l'absence de M. F. BARTHASSAT, M. M. BOYMOND indique que la séance de la Commission des routes et de la mobilité a été annulée pour cause de vendange.

Mme S. SCHRAG indique que la Commission sociale, de l'enfance et de la jeunesse s'est réunie le 3 septembre dans les locaux de Citron-Myrtille, autour d'une présentation de leur activité.

6. Projets de délibération, résolution, motion

6.1 P-D-1609 – Crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 120'000.- destiné au financement de l'inauguration du nouveau centre communal et de l'école de Compesières

Comme aucune opposition à l'entrée en matière n'est formulée, Mme la Présidente passe la parole à Mme B. GUEX-CROSIER.

Mme B. GUEX-CROSIER explique que ce crédit est demandé pour financer l'inauguration du nouveau centre. Relevant qu'il s'agit d'un projet majeur pour la commune qui arrive à bout touchant, elle fait part de la volonté de la mairie d'en marquer l'achèvement d'une manière festive et formelle le weekend du 26 et 27 septembre. Cela nécessite, comme pour le 200ème, la création d'un comité *ad hoc* composé de personnes qui veulent et peuvent y consacrer du temps, étant donné que ni le CA ni le CM n'auraient suffisamment de disponibilité car cela induit de participer à de nombreuses réunions afin de construire un programme de deux jours qui puissent être intéressant pour toutes les générations.
Le budget indiqué dans ce projet de délibération comprend l'entier du budget de la fête, à savoir le programme, la sécurité et le nettoyage. Le montant budgété a été pensé par le comité de manière extrêmement détaillée et pointue. Elle précise qu'il s'agit là du budget global, et que tous les bénéfices qui

seront tirés de l'événement viendront en déduction du montant. A ce titre, les recettes envisagées par le comité constituent environ la moitié de l'enveloppe prévue, qui reviendraient donc à la Commune.
Quant au programme, il a été pensé en deux temps, avec tout d'abord pour le samedi 26 une partie festive qui serait dévolue aux visites des bâtiments, aux activités ludiques, aux démonstrations des jeunes sapeurs-pompiers volontaires et d'autres animations comme une course de caisses à savon, et bien entendu une buvette avec une petite restauration.
Le dimanche a été prévu de manière beaucoup plus formelle, avec dans la partie officielle les discours et le coupé de ruban, puis un apéritif officiel à laquelle toute la population est conviée, et enfin le banquet qui marque la fin de la fête.
Un financement est nécessaire pour mener ce programme à bien, et pour permettre au comité, qui donne énormément de son temps au projet, d'œuvrer.

Mme S. REUSSE déclare que l'Alternative a été très surprise par le délai ainsi que par le montant, qui paraît énorme. Elle dit sa surprise face au fait qu'aucun détail du budget ne soit transmis, alors qu'il est présenté comme étant "détaillé" et demande s'il serait possible d'avoir accès à ce budget.
Elle souhaiterait connaître les postes qui coûtent aussi cher et s'étonne que la commission des finances n'ait jamais vu passer ce budget, où elle aurait pu le travailler puis le préaviser.
Concernant la procédure, elle souhaite savoir s'il est légal de faire voter un crédit dont les montant semblent déjà engagés, vu qu'il existe un délai de recours de 40 jours, et demande ce qu'il en est, indiquant que la délibération ne peut sauf erreur pas rentrer en force tant que le délai de recours n'est pas échu.

Mme B. GUEX-CROSIER précise tout d'abord qu'il s'agit d'un délai référendaire, non d'un délai de recours. Elle répond que s'il y a référendum, toutes les dépenses seront évidemment bloquées et la Commune aura des dettes vis-à-vis des frais engagés. Elle ajoute que si nécessaire, l'État sera sollicité pour autoriser la Commune à débloquer les fonds, ou des dépassements seront faits sur d'autres lignes.
Concernant le calendrier, le comité qui travaille depuis un certain temps sur ce budget, l'a finalisé cet été, autrement dit au moment où les commissions ne se réunissent pas. C'est pour cela qu'il a été décidé d'aller de l'avant avec le CA et s'il y a volonté de descendre le texte en commission des finances, elle n'y voit aucun problème, indiquant que rien n'est secret ou caché.
Elle demande ensuite à Mme S. REUSSE quelles étaient ses autres questions.

Mme S. REUSSE rappelle qu'il s'agissait de savoir quels postes coûtaient aussi chers.

Mme B. GUEX-CROSIER relève que tout a un certain coût et note en particulier les CHF 25'000.- prévus pour l'animation et la décoration, les CHF 23'500.- pour les buvettes, les CHF 11'000.- de généralités, les CHF 7'000.- pour les infrastructures, les CHF 5'000.- pour le merchandising, les CHF 34'000.- pour le repas et les CHF 4'800.- pour la sécurité.

Mme S. REUSSE déclare que si le délai jusqu'à la fête n'était pas si court, l'Alternative aurait demandé le renvoi en commission. Son groupe est tout à fait conscient du grand travail accompli par le comité des fêtes, mais regrette qu'il n'ait pas agi de manière plus participative, en intégrant les parents et les enseignants dans leur réflexion. Son groupe n'est pas opposé à la fête en tant que telle, mais considère sa gestion trop opaque alors qu'il s'agit d'argent public. Il lui paraît donc difficile de voter cette délibération sans avoir davantage de détails sur le sujet. Elle fait observer le paradoxe à présenter un tel budget de cette façon dans une commune où l'on mentionne sans arrêt la nécessité de maîtriser les coûts.
Elle indique que pour toutes ces raisons, l'Alternative va voter non à ce projet de délibération.

M. M. BOYMOND indique avoir pris connaissance du texte envoyé à l'administration par l'Alternative concernant le prix des repas considéré comme exorbitant, où ses membres remettaient en cause leur participation à l'événement.
Il a préparé un texte sur ce point pour y répondre, afin d'être le plus exhaustif possible, et en donne lecture :

"Bonsoir. Je trouve extrêmement triste et peu constructif de se retrouver avec ces débats a moins de 3 semaines de l'inauguration et de remettre en permanence le travail et l'investissement des personnes qui dynamisent notre commune.
Nous avons la chance d'avoir des membres de milieux associatifs divers et variés qui se sont investis, mais à vous entendre, quoi qu'il soit organisé, cela ne va jamais et c'est en permanence des remises en question, que ce soit sur le fond comme la forme. Aussi, avant d'aller plus loin, je souhaitais dans un premier temps, remercier sincèrement le comité pour son investissement, son temps et l'énergie consacrée à l'organisation de cet évènement, car cela demande un travail considérable., ceci au détriment de leurs loisirs ou de leur vie familiale.
Sur les faits, c'est en 2024, qu'un groupe issu de ces milieux s'est interrogé afin de savoir si quelqu'un s'était proposé pour organiser un événement en vue de l'inauguration de la nouvelle Ecole. C'est sous cette impulsion qu'un comité « provisoire » s'est construit, incluant des personnes de tout âge (1964-2004, Apolitique, et avec une parité H/F), ceci bien entendu sous la gestion de l'exécutif et de l'administration communale, afin de lancer le projet et de le mener à bien.
Faisant suite à diverses interrogations en commission sur le fondement de ce comité, il a été confirmé par l'exécutif lors du CM du 16 décembre 2025 que le comité était encore ouvert et libre pour tout a chacun de s'y investir. C'est alors qu'en date du 27 janvier 2026 a eu lieu en salle des commissions, une séance regroupant l'ensemble des associations communales, afin d'expliquer le projet et de voir comment intégrer (si elles le souhaitent) les associations à la fête. De plus, et faisant suite à des demandes, le corps enseignant a lui aussi été sollicité afin de prendre part à la manifestation.
Suite à ces démarches, ont décidé de participer (Compesières FC, les dames Paysannes, Festiverbant, le Badminton club, le Judo, Citron Myrtille, Mémoire de Bardonnex, les jeunes sapeurs, le centre des rapaces et la Jeunesse de Bardonnex). Je tenais à en faire mention, car malgré les demandes qui ont été formulées et les démarches prises, il ne me semble pas que vous ayez manifesté d'intérêt à participer à cette organisation.
Maintenant, pour revenir sur votre courrier en lien à la question financière de la fête, je ne sais pas si vous avez établi des démarches afin d'en savoir plus ou simplement pris connaissance du programme et de l'ensemble des animations proposées. Le samedi, Les enfants de l'Ecole bénéficieront gratuitement d'une carte à points leur permettant l'achat de boissons ou de glace, mais aussi de participer à de nombreuses activités, tels que la tyrolienne, le carrousel, un château gonflable, un jeux du canard et des stands de dégustations animés par les femmes paysannes. A cela s'ajoutera un concert gratuit pour tous dès 19h et le bal qui suivra. Durant cette journée une petite restauration sera mise à disposition avec des prix ajustés afin de permettre à tous de participer et de profiter de cette fête.
A la lecture des tarifications pratiquées il semble difficile de faire moins cher que des boissons à 2.-et des bouteilles de vins dès 13.-) alors dire que ce n'est pas accessible me semble inopportun.
Le dimanche, l'apéro officiel est également offert par les autorités, suivi d'un repas, mais une nouvelle fois largement subventionné.
Le comité a été à l'écoute des demandes et remarques, avec la mise en place d'un repas végétarien (demandé en l'occurrence pour la manifestation du 1er août) et la création d'un menu enfant. De plus la question des tarifs est toujours ouverte, car je pense que vous l'avez compris l'idée est de rassembler.
Pour terminer, la mise en place d'une navette gratuite, a été prévue afin de garantir l'accessibilité au site au plus grand nombre, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou ne bénéficiant pas de moyens de locomotions.
Inévitablement, ils doivent rendre des comptes une gratuité totale est inenvisageable, ils travaillent dans l'intérêt de tous et s'investissent pleinement au service du bien collectif. A l'écoute de votre courrier, je trouve inapproprié de remettre en cause le travail considérable réalisé, en se basant uniquement sur le montant du repas officiel. Il aurait sûrement été judicieux de contribuer en amont que d'attendre que cela soit ficelé pour relever ce qui ne convient pas.
De plus, et ce qui me semble le plus important, c'est de remettre en question votre présence lors de la manifestation. Malgré votre désaccord à mon sens infondé, vous représentez un électorat qui sera lui présent lors de ce weekend, aussi il me semble que c'est un devoir d'élu d'y participer. Voilà, j'espère vivement que vous reviendrez sur votre prise de position car cette école est attendue depuis trop longtemps et que malgré tout, nous devons tous nous sentir concernés et acteurs de cette fête.
Merci pour votre écoute. "

Mme S. REUSSE tient à préciser que son groupe n'a jamais dit que le programme n'était pas bien ou que ses membres ne viendraient pas durant les différents événements du weekend, l'objet de la lettre et d'une éventuelle absence concernait uniquement le repas du dimanche. Ayant une fille à l'école, il est évident qu'elle sera présente le samedi.

Mme M. BOUCRIS dit être contente d'apprendre qu'un menu enfant sera disponible lors du repas, qu'il s'agit d'une excellente nouvelle.
Elle relève qu'il était choquant qu'un apéritif soit offert à la population puis que soit proposé un repas où seuls ceux qui ont les moyens de payer puissent rester. Avant d'apprendre ce soir l'existence d'un menu enfant au banquet, les membres de l'Alternative avaient été sollicités par des parents à ce sujet, précisant en ce sens qu'il ne s'agit pas d'une question soulevée spontanément par son groupe, mais d'une inquiétude dont on leur avait fait part.
Elle rappelle que la lettre ne concerne pas toute la manifestation et ce qui a été visiblement très bien organisé le samedi, mais la question du repas qui seraient excluant pour certaines familles, vu l'absence d'un menu enfant.
Concernant ensuite l'historique proposé par M. M. BOYMOND dans sa lecture, ce n'est pas du tout ce qu'elle a pu vivre en commission ou en réunion. Son groupe a appris par le biais du journal communal l'existence de ce comité et ajoute ne jamais avoir été informé sur qui formait le comité.
Lorsque le noyau de ce comité et son président ont été connus, la mairie a indiqué que cette personne l'avait sollicité pour le présider, tandis que cette personne a indiqué que c'est la mairie qui l'avait sollicité. Elle déplore ce flottement de l'information à ce sujet, avec l'existence de plusieurs versions.
A partir de là, il était certes possible de rejoindre le comité, mais son tracé initial étant alors déjà effectué, il y avait peu d'incitation à le faire.
Mme M. BOUCRIS ne dit pas à M. M. BOYMOND qu'il a tort, mais tient à dire sincèrement sa frustration dans ce dossier de l'école, avec le deuil qui avait déjà dû être fait par rapport au processus participatif pour le préau.

M. M. BOYMOND estime qu'il n'y a pas de rapport entre ce dossier et celui de la fête.

Mme M. BOUCRIS répond que le rapport est dans l'aspect cumulatif de ces refus de procéder de manière participative. Elle trouve en cela extrêmement dommage que ce comité n'ait pas été dès le début plus ouvert et consultatif, et faisant état du fait qu'il a été dit que les enseignants ont été invités à en faire partie, elle se demande où ils sont. Il lui sera certainement rétorqué "on a toujours fait comme ça", et ce, alors que des éléments de l'organisation peuvent demeurer imparfaits, voire choquants.

M. M. BOYMOND relève tout d'abord la confusion qui est faite entre des événements organisés par des tiers et des projets gérés en commission. La question du préau n'a rien à voir avec cette problématique, rappelant que l'idée du préau participatif avait été traitée en commission avant d'être soumise à la direction des travaux, sans pouvoir être réalisée.
Pour ce qui est des événements liés à l'inauguration du centre communal et de l'école, des personnes se sont posé la question, il y a de cela deux ans, sur ce qu'il était possible de faire dans ce cadre, et ils ont monté un comité provisoire pour ce faire.
Des membres de l'Alternative avaient été surpris de découvrir cette démarche lors de séances en septembre ou octobre de l'année passée, mais cette question avait été soulevée en commission et au Conseil municipal. Lors de la plénière du 16 décembre 2025, M. L. LAVARINI, qui était alors maire avait indiqué que ce comité était toujours ouvert à accueillir d'autres membres. C'est un mois après que le comité avait commencé à travailler, soit en janvier 2026.
A ce moment-là, le comité cherchait encore du monde, provenant du monde associatif notamment, et cela avait été mis en place le 27 avril. M. M. BOYMOND n'avait personnellement pas participé à cette séance du comité mais relève que des membres de l'Alternative qui y étaient, ne se sont alors pas proposés pour en faire partie, ne serait-ce que pour savoir ce qui allait s'y passer, au contraire d'autres associations. Il se dit dès lors surpris que l'Alternative se sente mise de côté, alors que les travaux du comité n'ont pas commencé il y a deux ans, mais bien au début de cette année, soulignant à nouveau que tout le monde était libre de s'y investir et que les personnes qui ont voulu y participer y ont participé.

Il estime qu'il est un peu facile de prétendre qu'on ne leur a pas proposé d'en faire partie et qu'ils ont été mis devant le fait accompli.

Mme V. CRETTENAND indique qu'elle a assisté à la séance de janvier 2026 et qu'elle n'a pas eu non plus la perception que le comité était à ce moment-là bouclé. Elle se demande s'il s'agit d'un procès d'intention vis-à-vis du groupe politique du Centre, relevant un mélange des genres entre ce qui est travaillé en commission et ce qui ne l'est pas, et souhaite savoir si c'est en tant que citoyennes que Mmes S. REUSSE et M. BOUCRIS regrettent le fait de n'avoir pas été plus associées aux travaux du comité ou si c'est en tant que membres d'un groupe politique qu'elles ne se sentent pas associées ou écoutées. Elle ne comprend pas bien sur quel plan elles s'expriment, et estime à nouveau qu'il y a là un mélange des genres.

Mme M. BOUCRIS estime que l'on se trouve effectivement dans une situation de mélange des genres. Elle relève que d'autres associations que l'Alternative ont aussi eu l'impression qu'une partie du programme et des modalités étaient déjà décidées avant la séance du 27 avril et que le comité avait déjà pris à ce moment-là une direction.
Elle note d'ailleurs que lorsque l'information était parue dans le journal communal, une partie du programme était déjà décidé, et l'Alternative avait demandé en amont que les choses se passent différemment.
Elle dit son regret en découvrant que cette demande n'avait pas été entendue et précise que le fait que l'Alternative ait été mise de côté n'était pas la question, mais plutôt celle de la façon de faire qui est récurrente. Dès lors, c'est surtout en tant que personne et communière qu'elle le déplore.
Lors de discussions informelles avec les enseignants, la question de savoir quoi faire pour l'inauguration avait été abordée avec quelques idées mais note qu'ils n'ont pas été consultés.
L'Alternative n'a pas été consultée une seule fois, ni comme association ni en tant que mouvement politique, en amont de la constitution du comité.
Si Mme M. BOUCRIS ne remet en aucun cas en doute la bonne volonté et la sincérité de qui que ce soit, elle relève que le processus choisit ici, comme dans le cas du préau, interroge, alors qu'il y aurait eu la possibilité de l'ouvrir dès le début.
Mme M. BOUCRIS rappelle que c'est une personnalité du Centre qui a ici été choisie pour mettre en place le comité, et relevant sa capacité indéniable et sa compétence à organiser des fêtes, et ce n'est pas cela qui est en question. Ce qui est en question c'est plutôt le fait de procéder ainsi en vertu du fait que l'on a toujours fait comme cela, et elle déplore le fait que cela empêche d'autres manières de faire qui ouvriraient à d'autres possibilités et synergies. Et c'est sur ce point qu'elle fait le parallèle entre le préau et la fête, quand bien même cela peut paraître un peu abstrait.
Il conviendrait aussi de tenir compte du fait que ce sont surtout les personnes les mieux implantées dans la commune et qui y ont un excellent réseau qui seront plus facilement amenées à s'agréger à un comité, car elles se sentent légitimes de le faire.
Mme M. BOUCRIS voit le même phénomène à l'œuvre dans la médiation culturelle, et fait observer que le fait d'élargir les publics des musées relève d'un travail de titan, notant qu'il a donné peu de résultats ces dernières années. Cela fait des années que l'Alternative demande que les processus soient au départ envisagés de manière différente afin de ne pas toujours effectuer les mêmes gestes qui débouchent sur les mêmes résultats, et qu'il serait intéressant en l'occurrence de connaître les associations qui auraient voulu participer au comité mais ne l'ont pas fait. Il ne s'agit pas là d'un procès d'intention mais d'une proposition, visant, de concert, à procéder un peu différemment.

Mme L. STRACCIA revient sur ce qui a été précédemment dit, que les enseignants n'ont pas été assez sollicités. Elle estime que cela n'est pas vrai. Elle déplore le fait qu'aucun enseignant ne sera présent le week-end de l'inauguration, alors qu'ils ont reçu des invitations au mois de janvier, ce qui leur donnait probablement suffisamment de temps pour bloquer la date dans leur agenda, malgré un emploi du temps qui peut être chargé.
Elle ajoute que le comité a sollicité à plusieurs reprises les enseignants et le directeur de l'école pour organiser un petit spectacle ou chanter une chanson pour l'inauguration, et fait observer que cette demande avait été accueillie par un clair refus.

Si elle déclare respecter le planning des enseignants et des directeurs d'établissements, elle rappelle que lors de sa scolarité à Compesières, des spectacles étaient organisés trois fois par an par les élèves, et qu'alors le temps était pris pour la commune et pour faire vivre l'école.

M. M. BOYMOND précise qu'il ne tient pas à refaire le débat sur le préau, mais rappelle que la commission avait été unanimement d'accord pour que son aménagement se fasse de manière participative, notant que cela n'avait pas été le cas simplement pour une question de calendrier des travaux. Il est dès lors faux de prétendre qu'il y a toujours désaccord ou discorde à l'origine des projets communaux.
Il souligne ce qui a été dit sur la non-présence des enseignants à l'inauguration, exception faite de la présence possible de Mme Arioni.

Mme M. BOUCRIS fait observer que si aucun enseignant ne vient, ce n'est pas lié à une histoire d'agenda, mais bien au fait qu'ils ne sont pas sentis impliqués, estimant que cela est dommage, alors même qu'ils avaient précédemment discuté d'un spectacle pour l'occasion. Elle déplore en ce sens que la dynamique entre la Commune et l'école ne soit pas bonne, comme cela se confirme ici.

M. V. BUHAGIAR estime que sur le fond, le processus n'a pas été mené correctement, même s'il convient de se féliciter que des éléments ont par la suite été pris en compte, comme le fait de prévoir un repas pour les enfants.
S'il est appréciable que des personnes prennent de leur temps libre pour participer à un tel comité, et qu'il convient de les en remercier, il pense qu'une réflexion devrait être menée sur la manière dont certains événements sont organisés. Il dit être en désaccord avec le fait qu'une manière de faire ancienne soit considérée comme légitime du simple fait de son ancienneté.
La fête se passera certainement très bien et tout sera très bien organisé, mais il espère qu'à l'avenir il conviendra de mener une réflexion sur l'organisation des manifestations communales.
Ces manifestations communales demandent néanmoins un engagement, et note qu'il a plus entendu que vu des choses de la part de l'Alternative, dont les membres ne sont pas forcément les plus présents lors des manifestations communales.

M. M. BOYMOND remarque que si ce qu'a dit Mme M. BOUCRIS sur le désistement des enseignants est véridique, cela est vraiment dommage et relève d'un comportement d'école enfantine.
S'ils ont pu venir en nombre au traditionnel apéritif de fin d'année qui a été déplacé cette fois de 12h à 17h et fut très sympathique, il rappelle qu'ils avaient dans un 1er temps déploré ce changement et qu'ils avaient mis en doute leur participation. Il ajoute que lorsque leur demande d'un coupe-fil en plus de leur habituelle table réservée lors des promotions avait été refusée, cela avait été si mal pris qu'ils ne sont pas venus aux promotions.
Il précise ne pas vouloir entrer en conflit avec les enseignants, mais estime de leur devoir de se rendre aux promotions et à l'inauguration de l'école, et rappelle qu'il a été répondu favorablement à beaucoup de leurs demandes.
Il dit apprécier que l'Alternative ait tout de même remercié M. Bernard Boymond pour son travail considérable, rappelant qu'il a toujours donné de son temps et de son énergie pour dynamiser la commune et s'entourer des personnes compétentes pour ce faire, notamment pour le 150ème et le 200ème anniversaires de la commune. Celui-ci doit être surpris et découragé de la tournure des débats de ce soir, et M. M. BOYMOND dit que peut-être une page va se tourner, gardant espoir que des événements soient à l'avenir toujours organisés dans la commune. S'il entend les avis de tout le monde, il est surpris de la démarche entreprise.

M. I. MOLL dit être heureux que ce débat ait eu lieu, parce qu'il était intéressant, vivifiant et se devait d'être posé. Il estime que le CM est graduellement arrivé au bout de ce qui pouvait être dit sur le sujet et déclare que les différentes positions ont été comprises. Il remercie ensuite M. Bernard Boymond pour son investissement, faisant observer qu'il est admirable et qu'il n'est pas remis en cause. S'il dit entendre qu'il ait pu y avoir mélange des genres, il dit sa volonté de revenir à ce qui a été abordé, à savoir le processus.

Le CM se retrouve ici à discuter d'une somme à priori déjà engagée, dans une situation où il n'est pas en mesure d'entièrement décrypter ni de comprendre ce montant.
S'il indique que l'Alternative estime que la fête elle-même va très bien se passer et dit sa hâte d'y être, il estime que le processus est tout à fait impressionnant à son goût.
M. I. MOLL dit son étonnement face à l'argument de M. M. BOYMOND, qui pense que les membres du CM qui ne se sont pas investis individuellement dans le processus, n'ont pas conscience de la manière dont il s'est déroulé. Il fait observer que l'on peut objecter à cet argument que les conseillers municipaux sont légitimes, en tant que membres du CM, de savoir comment l'argent public est utilisé, au-delà d'un investissement dans différents événements, et rappelle que c'est la question initiale que pose ce projet de délibération.
Quant au fait que les enseignants ne soient pas présents à l'inauguration, il abonde dans le sens des propos précédemment tenus sur ce point par Mme M. BOUCRIS, estimant qu'il faut interpréter les signes et se poser les bonnes questions, d'autant qu'il s'agit pour eux de leur lieu de travail où ils coconstruiront leurs cours avec les élèves.

M. V. BUHAGIAR rappelle que le CA a un membre en charge des manifestations et qu'il aurait pu être intéressant de l'interpeller s'il n'était pas absent ce soir. C'est lui qui aurait pu revenir en commission et mener des discussions sur le sujet. Il veut dire en ce sens, que des personnes méritent d'être ciblées avant le CA dans son ensemble.

Mme M. BOUCRIS répond qu'il n'est pas ici question de remettre en cause le travail du CA. Elle dit vouloir rassurer M. V. BUHAGIAR quant à la présence des membres de l'Alternative durant le week-end de l'inauguration et informe qu'ils et elles seront là, répétant qu'il ne s'agit pas de remettre en cause l'ensemble de la fête et réitérant son contentement d'avoir appris qu'un repas pour les enfants sera proposé.
Elle déplore ensuite qu'il ait été fait état de réactions « enfantines » de la part des enseignants.
Il n'est pas possible de leur dire cela et il conviendrait plutôt de se questionner sur le fait qu'on en soit arrivé à ce point de blocage.

M. V. BUHAGIAR tient à ajouter que les représentants de l'Alternative auraient dû interroger plus tôt M. G. RANA ZOLANA ou la commission, sur la question de l'inauguration.

M. M. BOUCRIS répond qu'ils l'ont fait, mais n'ont pas reçu les bonnes informations.

M. U. SCHNEUWLY tient à rappeler que l'objet discuté ici est une dépense de CHF 120'000.- et non la manière dont la fête est organisée. Déclarant que le seul point pertinent concerne l'étude de ce budget en commission des finances, il estime que les autres points auraient dû être discutés dans les divers.

M. L- LAVARINI déclare que les relations entre la Commune, l'école et les enseignants sont excellentes, et estime que le fait de prétendre qu'ils ne viennent pas car ils ne sont pas d'accord, constitue un raccourci un peu court.
Il rappelle leur gratitude et leur bonne collaboration face à ce que la Commune a mis en place lors des inondations et des déménagements et pense qu'il ne faudrait pas faire d'amalgames en disant qu'ils ne viennent pas car ils sont fâchés contre la Commune. Si les enseignants demandent parfois beaucoup et qu'il n'est pas possible de répondre à toutes leurs demandes, le dialogue est toujours maintenu avec eux, dans le cadre du partenariat que la Commune entretient avec eux.
Il conclut, à l'attention des nombreux lecteurs de ce procès-verbal, qu'il qualifierait les relations avec le directeur et l'école, de bonnes.

Mme la Présidente déclare qu'en l'absence d'élément nouveau à apporter au débat, il convient de passer au vote de l'objet.

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2026 DE CHF 120'000.-
DESTINÉ AU FINANCEMENT DE L'INAUGURATION DU NOUVEAU
CENTRE COMMUNAL ET DE L'ÉCOLE DE COMPESIÈRES**

Considérant,

- L'aboutissement d'un projet majeur dans le développement de la commune de Bardonnex,
- le souhait de l'Exécutif de marquer cet événement d'une pierre blanche avec une journée festive, une partie officielle suivie d'un apéritif offert à la population et d'un banquet, lesquels ont aussi pour ambition de renforcer les liens entre les habitants de la commune,
- la nécessité de soutenir cette manifestation par une aide financière,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE par 9 voix pour et 4 voix contre :

1 D'accepter ce crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 120'000.- destiné au financement de l'inauguration du nouveau centre communal et de l'école de Compesières.

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2026 de CHF 120'000.- destiné au financement de l'inauguration du nouveau centre communal et de l'école de Compesières, dont à déduire les recettes de la manifestation.
2. De comptabiliser les dépenses dans la fonction 3290.105.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

7. Droit d'opposition des Conseillers municipaux

Mme la Présidente indique que les documents ont été envoyés aux membres par l'administration, et relève que deux envois s'y trouvaient.
Elle explique que le premier concernait l'attribution d'une subvention d'investissement au groupement intercommunal stade Marc Burdet, en vue de la construction d'un terrain synthétique de foot, et indique que le délai d'opposition est fixé au 1er octobre 2026.
Elle annonce ensuite différentes décisions avec un délai d'opposition au 15 octobre 2026, qui constituent le second envoi, à savoir une subvention pour le Bibliobus, une subvention d'investissement pour chaque nouvelle place de crèche, une enveloppe pour les autres commissions permanentes, une décision concernant l'enveloppe culturelle et une autre l'enveloppe sportive, la participation au fonctionnement du GIAP, l'octroi d'une subvention au Grand théâtre de Genève et un financement des investissements informatiques communaux effectués par le service informatique de l'ACG.

8. Propositions individuelles, questions et divers

M. M. BOYMOND tient à clarifier qu'il n'a rien contre les enseignants et entretient même de très bonnes relations avec la plupart d'entre eux, mais dit regretter le fait qu'il ne vienne pas à la manifestation.

M. U. SCHNEUWLY relevant la demande de financement soumise à l'ACG par le stade intercommunal de Collex-Bossy, demande si c'est quelque chose qui pourrait être fait par Bardonnex pour la réfection des vestiaires du stade.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il est nécessaire pour cela que d'autres communes participent aussi au financement, pas seulement que des joueurs d'autres communes y viennent. Elle rappelle à ce titre qu'une demande avait été adressée à Plan-les-Ouates pour qu'ils participent à la mise en place du terrain synthétique. Ils avaient répondu qu'ils seraient d'accord à condition que Bardonnex participe à la même hauteur au financement de leur centre sportif, ce à quoi il avait été répondu par la négative. La seule commune qui pourrait être susceptible d'être intéressée par cela est Troinex, et même s'ils ont déjà leur propre programme de financement, ça ne coûte rien de leur poser la question.

Mme P. MESSERLI ALOUAN tient à remercier l'équipe qui organise la fête, et étant elle-même bénévole dans d'autres associations, elle peut témoigner du grand travail que cela représente.

Mme M. HARBARTH indique qu'elle va profiter de ce moment pour donner lecture de la lettre envoyée par l'Alternative à la mairie concernant la fête de l'inauguration dont il a été question, et tient également, avant cela, à remercier le comité qui en est chargé, pour son travail.

"Madame la maire, Messieurs les conseillers administratifs,
Chère Béatrice, cher Luc, cher Ginior,
Au nom de *l'Alternative, mouvement écologique et solidaire*, nous vous remercions pour l'invitation au repas officiel dans le cadre de l'inauguration de la nouvelle école de Bardonnex. Cependant, après avoir pris connaissance du programme de la manifestation, nous souhaitons vous faire part de notre profonde incompréhension et de notre malaise face à la structure de la fête. L'école représente à nos yeux bien davantage qu'un bâtiment, elle est l'un des symboles les plus forts de l'action publique et incarne les valeurs d'égalité d'accès et de cohésion sociale auxquelles nous sommes attaché-es. Elle appartient à toutes et tous. Elle est le lieu où se construisent l'égalité des chances, le vivre-ensemble et l'inclusion. Elle accueille chaque enfant sans distinction d'origine, de milieu social ou de revenus. Dans ce contexte, il nous paraît particulièrement malvenu que l'inauguration d'une telle infrastructure soit organisée selon une logique qui introduit une sélection par les moyens financiers. Avec un prix de CHF 48.- pour le repas, sans aucune proposition de menu enfant ou de tarif famille, de nombreuses familles se trouvent de fait exclues du repas officiel. Pour une famille avec deux ou trois enfants, le coût devient carrément prohibitif. Comment ne pas voir le paradoxe d'une telle situation ? Le jour même où l'on célèbre une école publique censée rassembler toute la communauté, certaines familles comprennent qu'elles ne pourront pas participer à l'ensemble des festivités faute de moyens suffisants. Plusieurs familles nous ont d'ailleurs signalé leur désarroi et leur déception. Au-delà de la question financière, c'est le message envoyé qui nous interpelle. Une inauguration d'école devrait être un moment fédérateur, ouvert et accessible à toutes et tous. Elle devrait permettre aux habitantes et habitants de partager ensemble la fierté d'un investissement public réalisé pour la collectivité. En distinguant une partie «populaire» d'une partie «officielle» accessible uniquement à celles et ceux qui peuvent s'acquitter du coût demandé, la commune prend le risque d'instaurer une séparation qui est en totale contradiction avec les valeurs que l'école est censée incarner. Nous le regrettons d'autant plus que cette approche était évitable. Des solutions permettant une participation véritablement ouverte aux familles auraient pu être envisagées, en cohérence avec l'esprit même du projet. Par conséquent, et parce que nous estimons qu'il est essentiel d'être cohérents avec les valeurs d'inclusion, d'égalité d'accès et de solidarité que nous défendons, notre groupe a décidé de décliner cette invitation. Nous espérons sincèrement que cette réflexion pourra être entendue et qu'à l'avenir les manifestations liées à des infrastructures publiques, en particulier lorsqu'elles concernent l'école, seront conçues comme des moments de rassemblement accessibles à l'ensemble de la population et intégrant dès la conception les usagers et usagères de l'école : les enseignant-es et les enfants. Nous vous remercions pour votre attention et vous prions de recevoir nos salutations les meilleures."

Mme M. HARBARTH annonce ensuite qu'elle va partir faire ses études à Zurich et qu'elle doit hélas renoncer à son mandat de conseillère municipale, expliquant que son exercice lui a permis de découvrir les faces moins connues de la politique. Elle conclut en estimant que si les intérêts électoraux y sont bien entendu parfois importants, il convient que les intérêts de la population prévalent toujours.

Mme S. REUSSE souhaite savoir si l'alignement avec le code postal de Plan-les-Ouates va changer quelques choses pour les habitants concernés, notamment quant à leur commune électorale.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par la négative, précisant que ces personnes disposaient du code postal de Bardonnex, mais en ayant toujours été attachés politiquement à Plan-les-Ouates.

Mme S. REUSSE annonce également deux questions concernant le chemin d'Humilly et de Verbant
Elle demande si une barrière sera installée sur les deux chemins et si oui à quel niveau.

M. L. LAVARINI répond par la négative, précisant que la barrière sera seulement sur le chemin d'Humilly, et que celui de Verbant sera uniquement fermé par des panneaux d'interdiction de circuler.

Mme S REUSSE demande ensuite à quel niveau du chemin d'Humilly sera installé la barrière.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'elle sera installée au niveau du chemin de la Chenallaz.

Mme S. REUSSE relève ensuite que la sortie du CM en petit format fut très conviviale, et que ce qu'avait préparé Sonia était très bien. A titre personnel, son activité familiale et associative ne lui permet pas de dégager beaucoup de temps pour une longue sortie, aussi la possibilité d'avoir une petite sortie a été très appréciée.

Mme B. GUEX-CROSIER s'associe à ce constat et remercie M. U. SCHNEUWLY pour son organisation.

M. U. SCHNEUWLY répond qu'il a surtout délégué son organisation à Sonia, et que lorsqu'il avait fait avec elle un retour sur la sortie, le bilan était très positif.

Mme S. REUSSE ajoute que ce qu'elle a organisé était fantastique et demande à M. U. SCHNEUWLY de lui transmettre ses remerciements.

M. I. MOLL dit qu'il avait initialement l'intention de relancer le débat sur le crédit budgétaire, étant donné qu'il a pu apprendre précédemment que le point divers était l'endroit approprié pour ce faire, mais qu'il s'abstiendra cette fois. Il espère que le retour de vacances des membres du CM s'est bien déroulé, et dit se réjouir d'apprendre que les relations entre la Commune et le professorat sont au beau fixe.

Mme la Présidente relève que lors des communications du CA , il été fait mention d'une fenêtre vétuste à la laiterie et s'en étonne, étant donné qu'il s'agit d'un bâtiment rénové.

M. L. LAVARINI confirme et précise qu'il avait écrit le mot "foutu" sur sa feuille de notes, et qu'il avait choisi de le remplacer par "vétuste", trouvant le terme plus élégant, mais admettant qu'il ne convenait pas et qu'il aurait pu utiliser le terme "abîmé" à la place.

Mme la Présidente annonce un deuxième divers concernant les moustiques tigres qui ont été particulièrement incommodant cet été. Elle se demande s'il serait possible d'envoyer au printemps une ou des personnes chez des particuliers pour voir où le problème peut se situer, comme cela se fait dans d'autres communes. Elle a vu sur le site de la commune qu'une personne passerait avec du larvicide dans les zones à risques, mais demande si cela pourrait s'étendre aussi chez les particuliers.
Elle remercie ensuite Mme M. HARBARTH pour son engagement au sein de l'Alternative et du CM, relevant que lorsque l'on est jeune et encore au collège, cela relève d'un vrai défi. Il est important que les jeunes s'engagent, que la parole leur soit donnée autour de cette table, et remercie Mme M. HARBARTH pour avoir su porter cette voix. Elle conclut en proposant aux membres de l'applaudir.

Mme B. GUEX-CROSIER tenait à remercier M. U. SCHNEUWLY pour s'être chargé de l'organisation de la sortie du CM.

Concernant la lutte contre le moustique tigre sur la commune, elle estime qu'il ne convient pas forcément de comparer l'action d'une grande commune avec celle d'une plus petite, mais qu'il pourrait toujours y avoir lieu d'augmenter la ligne consacrée à la lutte contre le moustique tigre lors de l'examen du budget. Elle déplore le fait qu'il y a 2 ans, le Canton donnait les larvicides aux communes, alors que maintenant, les communes et les particuliers doivent les acheter directement.

9. Calendrier

Date	Heure	Commission	Lieu
22.09.2026	20h	Aménagement, environnement et sécurité	Salle des commissions
15.09.2026	18h30	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
22.09.2026	18h30	Culture et loisirs	Salle des commissions
09.11.2026 24.11.2026	18h30 18h30	Finances et économie - *Budget* *dossiers aide au développement*	Salle des commissions
29.09.2026	19h	Routes et mobilité	Salle des commissions
14.10.2026 27.10.2026 01.12.2026	18h30 18h30 18h30	Sociale, enfance et jeunesse	Salle des commissions

Mme la Présidente, constatant que la parole n'est plus demandée et que l'ordre du jour est épuisé, lève la séance à 21h55.